

## Achoppement des négociations Veolia-SEEG et le Gabon

# Pourquoi le gouvernement voulait-il un contrat d'affermage ?

I. M'B.  
Libreville/Gabon

**POURQUOI** le Gabon a décidé de rompre définitivement avec Veolia-SEEG ? Le porte-parole du gouvernement n'est pas allé par quatre chemins : Veolia ne voulait pas mettre la main à la poche pour améliorer la qualité de ses services publics, en comparaison des investissements réalisés par l'État. Alain-Claude Billie-By-Nze a énuméré la majorité des investissements consentis par le Gabon, alors que c'est Veolia-SEEG qui était censé les réaliser. Extraits de la communication du membre du gouvernement : En 2001, l'État a procédé

à l'électrification dans la province de l'Ogooué-Lolo à partir du réseau interconnecté de Poubara, avec près de 300 km de ligne d'interconnexion en moyenne tension et l'électrification des villages traversés par le réseau. De 2002 à 2008 : l'État a réalisé des créations et des extensions des réseaux tant dans le secteur de l'eau que de l'électricité, dans le cadre des fêtes tournantes. Depuis 2008 également, il y a eu de grands travaux comme le Grand Poubara, le projet de sécurisation du réseau électrique à Libreville, la construction des centrales électriques d'Alenakiri à Owendo et du Cap Lopez; la fourniture et la pose de canalisations de DN1200 et DN1000 ainsi que la



Photo : D.R.

Alain-Claude Billie-By-Nze, porte-parole du gouvernement. Photo de droite : Le Grand Poubara, un des colossaux investissements du Gabon en matière d'électricité

construction des réservoirs associés. Pour Alain-Claude Billie-By-Nze, « l'ensemble de ces investissements est estimé à plus de 800 milliards de francs ». En plus de cela, il y a eu des investissements sous forme de subvention



Photo : WN

d'équilibre accordée à la SEEG, comme par exemple, « une subvention d'équilibre de 11,8 milliards en 2007 ». Une autre « subvention d'investissement de 13 milliards en 2009 pour la réalisation des travaux d'urgence ». Sans oublier une forme

d'aide liée au prix payé par les Gabonais, à savoir « une hausse tarifaire exceptionnelle de 14,9 %. Cette hausse tarifaire a généré tout de même depuis 2009, 160 milliards de francs pour, au départ, soutenir le programme d'investissement de la

SEEG, avant d'être distribuée sous forme de dividendes aux actionnaires. » En somme, dira Alain-Claude Billie-By-Nze, « l'État a consenti près de 1000 milliards de francs d'investissement contre à peine 340 milliards de la part de Veolia. Aussi, en l'absence d'une réelle volonté de la part de Veolia, principal partenaire de l'État », le Gabon a-t-il lourdement investi. Raison pour laquelle le gouvernement gabonais a préféré, à la concession, un contrat d'affermage (location des installations contre loyer). Chose, semble-t-il, dont Veolia ne voulait point entendre parler. D'où l'inévitable rupture, suite au constat d'échec des négociations.t

## Rupture du contrat

# " Le cas Veolia n'est pas à généraliser à toutes les entreprises françaises "

I.M'B.  
Libreville/Gabon

**Parmi** les questions qu'il a posées au porte-parole du gouvernement gabonais, lors de sa conférence de presse d'hier portant

sur la rupture du contrat entre l'Etat gabonais et Veolia, notre confrère l'Agence France Presse (AFP) n'a pas manqué de mentionner le dossier Eramet/Comilog (publié par l'Union au sujet des déraillements fréquents des trains) et de se demander

si ce dossier Eramet/Comilog n'était pas l'expression "du sentiment anti-Français". Dans sa réponse, le porte-parole du gouvernement, Alain-Claude Billie-By-Nze, a expliqué que "l'Union" n'est pas la voix du gouvernement, encore moins celle

des plus hautes autorités. Pour lui, de la même manière que les journaux français s'interrogent sur la qualité de l'eau fournie par Veolia à Paris ou ailleurs en France, l'Union est libre d'attirer l'attention de

l'opinion sur les investissements consentis par Eramet/Comilog sur le chemin de fer, son entretien, les aspects de sécurité des voyageurs, etc. Avant d'ajouter : « le cas de Veolia n'est pas à générali-

ser à toutes entreprises françaises ». C'est Veolia qui a un problème de respect des engagements avec son partenaire l'Etat gabonais, et non toutes les entreprises françaises opérant au Gabon, a-t-il conclu.

## Assises de régulation du secteur des assurances (Aresa) 2018

# L'accent sur la cadence de règlement des sinistres



Photo : I.M'B.

Prisca Koho-Nlend (c), directeur national des Assurances, lors d'une réunion du suivi de l'application des résolutions des Aresa 2017.

I. M'B.  
Libreville/Gabon

**C'EST** ce matin que s'ouvre, à l'auditorium Arambo, la deuxième édition des Assises de régulation du secteur des assurances (Aresa), placée sous le haut patronage du Premier ministre, chef du gouvernement. Contrairement à la première édition, organisée en 2017, où il n'y a eu que les participants locaux, les Aresa

2018 vont voir la participation des praticiens internationaux. Thème central : "l'amélioration de la cadence de règlement des sinistres". Les sept conférences et quatre ateliers qui ponctueront ce rendez-vous vont tenter, une fois de plus, de rendre le marché national des assurances plus attractif. La nature des communications arrêtées par les organisateurs indiquent que le ministère de tutelle, celui de l'Économie, et la direction nationale des Assurances,

organe technique de la politique sectorielle du domaine, entendent réformer l'industrie. De nombreuses problématiques vont être abordées pendant ces assises, pour mieux comprendre les secteurs. Ainsi, vont être débattus les thèmes tels que les branches à forte sinistralité du marché gabonais, l'indemnisation directe des victimes et le constat amiable, la responsabilité des administrations qui entrent dans la chaîne des règlements des sinistres, etc.

**Avis d'appel d'offres National**  
**DIRECTION GENERALE DE LA FAUNE ET DES AIRES PROTEGEES (DGFAP)**  
**AGENCE NATIONALE DES PARCS NATIONAUX (ANPN)**  
**PROJET DE GESTION DE LA FAUNE ET DES CONFLITS HOMME-ELEPHANT (GeFaCHE)**  
**AON N° 01/DGFAP/ANPN/GeFaCHE/ACQUISITION BARGE/GEF/2017**  
**Acquisition, livraison et mise en service d'une barge motorisée**

- Cet Avis d'Appel d'Offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le Développement Business en juin 2017.
- Le Gouvernement Gabonais a reçu un don de la Banque Mondiale (Fonds GEF) pour financer le Projet de Gestion de la Faune et des Conflits Homme-Éléphant (GeFaCHE), et a l'intention d'utiliser une partie de ce don pour effectuer des paiements au titre du Marché concernant « l'ACQUISITION, LIVRAISON ET MISE EN SERVICE D'UNE BARGE MOTORISÉE » en lot unique.
- L'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) sollicite des offres sous plis fermés de la part de soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour « l'ACQUISITION, LIVRAISON ET MISE EN SERVICE D'UNE BARGE MOTORISÉE AVEC ANCRE ET MANILLE ».
- Le délai de livraison et de l'installation CIP est de six (6) mois à partir de la signature du marché pour la tranche ferme du lot :
- La passation du Marché sera conduite par Appel d'Offres National (AON) tel que défini dans les « Directives : passation des marchés financés par les Prêts de la BIRD et les Crédits et Dons de l'AID » version de janvier 2011, et ouvert à tous les soumissionnaires de pays éligibles tels que définis dans les Directives.

Les soumissionnaires éligibles et intéressés peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Coordination du projet (dont l'adresse figure ci-après) de 08 heures à 15 heures, courriels : [ondo.assame@gmail.com](mailto:ondo.assame@gmail.com) avec copie à : [parcsn@anpn.gabon](mailto:parcsn@anpn.gabon) et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres au 1<sup>er</sup> étage premier bureau à droite de l'Agence Nationale des parcs nationaux (ANPN), résidence Royal Bâtiment B situé au quartier KALIKAK, de 08 heures à 15 heures ou par téléphone aux numéros suivants : 07 46 91 88 ou 02 16 65 95

- Les exigences en matière de qualifications sont :
  - i) Antécédents en matière de non-exécution de marchés.
  - Le Soumissionnaire ne doit pas avoir de non-exécution d'un marché au cours des deux (02) dernières années qui précèdent la date limite de dépôt du dossier de candidature ; confirmé par tous les renseignements relatifs aux litiges ou aux procès complètement réglés. Un litige ou un procès complètement réglé est un litige ou un procès qui a été résolu conformément au Mécanisme de règlement des litiges du marché conformément au contrat respectif et pour lequel tous les recours à la disposition du candidat ont été épuisés.
  - ii) Capacité technique et expérience.
    - Le Soumissionnaire doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigences de capacité technique et d'expérience dans la fourniture, l'installation et maintenance des équipements de cartographie.
    - Une expérience minimum au cours des cinq (5) dernières années dans les prestations prévues au marché : Fourniture et Installation, maintenance d'Équipement Actifs de dimension comparable au marché ;
    - iii) une autorisation de fabricant, au cas où le soumissionnaire n'est pas fabricant.
  - iv) capacité financière
    - Avoir un chiffre d'affaires annuel moyen au cours des 5 dernières années en Fourniture d'Équipement de cartographie d'au moins 300 000 dollars des EU.
- Une marge de préférence applicable à certaines fournitures fabriquées localement « ne sera pas » octroyée aux soumissionnaires éligibles. Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.
- Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir sans frais un dossier d'Appel d'Offres complet en Français à l'adresse indiquée ci-dessous ou en formulant une demande écrite à l'adresse électronique suivante : [ondo.assame@gmail.com](mailto:ondo.assame@gmail.com) ou [parcsn@anpn.gabon](mailto:parcsn@anpn.gabon).
- Les offres devront être soumises à l'adresse ci-dessous au plus tard le mercredi 21 mars 2018 à 10 heures. La soumission des offres par voie électronique « ne sera pas » autorisée. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires présents en personne dans la salle de Réunion de l'Agence Nationale des Parcs Nationaux (ANPN) le mercredi 21 mars 2018 à 10h 30mn. Les offres doivent comprendre « une garantie de l'offre » pour un montant de sept millions cinq cent mille (7 500 000) Francs CFA, équivalent à douze mille cinq cent (12 500) USD.
- L'adresse auxquelles il est fait référence ci-dessus est : A l'Attention de : Monsieur Olivier ONDO ASSAME, Coordinateur du projet GeFaCHE

Adresse : Agence Nationale des parcs nationaux (ANPN), résidence Royal Bâtiment B situé au quartier KALIKAK  
 Étage/Numéro de bureau : 1<sup>er</sup> étage porte 107  
 Ville : Libreville  
 Code postal : 20 379  
 Pays : Gabon  
 Date de publication : mercredi 21 février 2018  
 La date et heure limites de remise des offres sont les suivantes :  
 Date : mercredi 21 mars 2018  
 Heure : 10h00